

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 27 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 20 mars 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Nadine DESMARAIS
Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Laurent PEREZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 mars 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 mars 2023** est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

(33-2023)

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier et précise qu'ils sont identiques aux comptes administratifs 2022.

- **Commune**

Les membres du Conseil municipal après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2022 présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Camping**

Les membres du Conseil municipal après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2022 présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Eau- assainissement**

Les membres du Conseil municipal après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2022 présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau